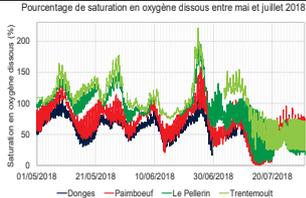


Thème		5 - QUALITE DES EAUX, USAGES ET PAYSAGES	
<b>Indicateur</b>		<b>5.1 Paramètres estuariens</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	GIP Loire Estuaire		
<b>Mise en œuvre</b>	GIP Loire Estuaire (analyse)		
<b>Objectif de l'indicateur</b>	 <p>Pourcentage de saturation en oxygène dissous entre mai et juillet 2018</p>		<p>Surveiller la dynamique du front de salinité et de la masse turbide du bouchon vaseux</p> <p>Cet indicateur permet de vérifier que l'effet de l'aménagement de Bellevue sur les paramètres physicochimiques est conforme aux attentes</p>
<b>Indicateurs liés</b>			
<b>Paramètre mesuré</b>	<b>Variables</b>	Matières en suspension, salinité	
	<b>Produits de sortie</b>	Graphiques	
<b>Méthode/Protocole</b>	<b>Acquisition de donnée</b>	Stations du réseau de mesure SYVEL	
	<b>Produit d'acquisition</b>	Les stations mesurent en continu à une profondeur de 1 mètre sous la surface, la température, la conductivité (pour calculer la salinité), la concentration en oxygène dissous et la turbidité (pour déterminer la concentration en matières en suspension).	
	<b>Traitement de données</b>	Analyse des données en continu existantes	
<b>Périmètre concerné</b>	Station de Thouaré - Saint-Julien et Bellevue		
<b>Échéancier</b>	Bilan annuel		
<b>État zéro</b>	2021		
<b>Etat antérieurs</b>	En continu depuis 2007 (Bellevue), 2021 pour Thouaré - Saint-Julien		
<b>Remarque</b>			
<b>Descriptif de l'indicateur dans l'arrêté 2021/BPEF/104</b>	5.1 – Paramètres estuariens (front de salinité et masse turbide du bouchon vaseux) : biln annuel jusqu'en 2034		
<b>Remarques liées à l'arrêté 2021/BPEF/104</b>	Le descriptif général de l'indicateur est plus complet que le descriptif inscrit dans l'arrêté d'autorisation.		
<b>Versions de la fiche</b>			
Octobre 2020	Dossier d'enquête publique		
Juin 2022, à valider	Des précisions ont été apportées s'agissant des contraintes d'acquisition et des états antérieurs existants. Les conditions hydrologiques suivies dans le cadre du CLA restent à préciser.		

Thème		5 - QUALITE DES EAUX, USAGES ET PAYSAGES			
<b>Indicateur</b>		<b>5.2 Navigation</b>			
Maître d'ouvrage		GIP Loire Estuaire			
Mise en œuvre		GIP Loire Estuaire (analyse)			
Objectif de l'indicateur				<p>Mesurer l'impact des interventions sur la navigation de plaisance Cet indicateur permet de localiser les secteurs dont les conditions de navigation seraient modifiées suite aux travaux</p>	
Indicateurs liés		1.1	1.2	2.1	2.2
Paramètre mesuré	Variables	Tirant d'eau, méandrement, vitesse			
	Produits de sortie	Graphiques			
Méthode/Protocole	Acquisition de donnée				
	Produit d'acquisition	Analyse des bulletins de navigabilité, et des données de balisage, campagnes ADCP ponctuelles			
	Traitement de données				
Périmètre concerné	Les Ponts-de-Cé – Nantes, découpage en 11 biefs (biefs n*6 à n*17)				
Échéancier	Bilan annuel				
État zéro	2021 à mettre à jour				
Etat antérieurs	En continu depuis 1996 (1996-2014)				
Remarque					
Descriptif de l'indicateur dans l'arrêté 2021/BPEF/104	5.2 – Navigation : bulletins annuels jusqu'en 2034				
Remarques liées à l'arrêté 2021/BPEF/104	Le descriptif général de l'indicateur est plus complet que le descriptif inscrit dans l'arrêté d'autorisation.				
Versions de la fiche					
Octobre 2020	Dossier d'enquête publique				
Juin 2022, à valider	Des précisions ont été apportées s'agissant des contraintes d'acquisition et des états antérieurs existants.				

Thème		5 - QUALITE DES EAUX, USAGES ET PAYSAGES	
<b>Indicateur</b>		<b>5.3 Paysages</b>	
Maître d'ouvrage		GIP Loire Estuaire	
Mise en œuvre		GIP Loire Estuaire, VNF, CEN	
Objectif de l'indicateur			<p>Suivre l'évolution des effets paysagers induits par le Programme</p> <p>Le programme est de nature à rendre les bancs d'épis moins visibles et à modifier le secteur de Bellevue à basse mer. Les photographies permettent de comparer l'insertion des ouvrages dans le paysage avant / après travaux, pour des débits de Loire différents.</p>
Indicateurs liés			
Paramètre mesuré	Variables	Insertion des aménagements dans le paysage	
	Produits de sortie	Prises de vue	
Méthode/Protocole	Acquisition de donnée	Campagnes photographiques terrestres à des débits de 250, 570, 850, 1500 m <sup>3</sup> /s à basse mer, mi marée et pleine mer pour le secteur marnant. Campagne photographique aérienne oblique en basses mer – basses eaux	
	Produit d'acquisition		
	Traitement de données		
Périmètre concerné	Vers l'amont et vers l'aval depuis le pont d'Ingrandes, le pont d'Ancenis, le pont d'Oudon, le promontoire de Champtoceaux, le village de Bellevue. Pour la campagne aérienne oblique, Les Ponts-de-Cé Saint-Nazaire		
Échéancier	Avant les travaux, après les travaux, 1 campagne annuelle		
État zéro	2021 pour le secteur A à l'étiage.		
État antérieurs	Des prises de vue plus anciennes existent au GIPLE.		
Remarque			
Descriptif de l'indicateur dans l'arrêté 2021/BPEF/104	5.3 – Paysages : annuel jusqu'en 2024 pour les campagnes terrestres et 2025, 2029 et 2033 pour les campagnes aériennes		
Remarques liées à l'arrêté 2021/BPEF/104	Le descriptif général de l'indicateur est plus complet que le descriptif inscrit dans l'arrêté d'autorisation. Toutefois l'échéancier des campagnes terrestres décrit dans l'arrêté pose question.		
Versions de la fiche			
Octobre 2020	Dossier d'enquête publique		
Juin 2022, à valider	Mention de l'état zéro et de l'arrêté		

Thème		5 - QUALITE DES EAUX, USAGES ET PAYSAGES	
<b>Indicateur</b>		<b>5.4 Perception acteurs / usagers</b>	
Maître d'ouvrage			
Mise en œuvre			
Objectif de l'indicateur			<p>Evaluer la perception du programme et de ses effets par les acteurs et riverains</p> <p>La concertation avec les acteurs et riverains a pour but de recueillir l'avis de chacun sur les interventions réalisées et de répondre aux questions éventuelles.</p>
Indicateurs liés			
Paramètre mesuré	Variables		
	Produits de sortie		
Méthode/Protocole	Acquisition de donnée	<p>Bilan des réunions de concertation, et réunions acteurs / usagers. Synthèse des interventions.</p> <p>Enquête de perception auprès des acteurs mobilisés au moment de la concertation</p>	
	Produit d'acquisition		
	Traitement de données		
Périmètre concerné			
Échéancier		2026	
État zéro			
Etat antérieurs			
Remarque			
Descriptif de l'indicateur dans l'arrêté 2021/BPEF/104		5.4 Perception acteurs / usagers : 2026	
Remarques liées à l'arrêté 2021/BPEF/104		Le descriptif général de l'indicateur est plus complet que le descriptif inscrit dans l'arrêté d'autorisation. Toutefois l'échéancier des campagnes terrestres décrit dans l'arrêté pose question.	
Versions de la fiche			
Octobre 2020		Dossier d'enquête publique	
Juin 2022, à valider		Mention de l'état zéro et de l'arrêté	